

Tours, le 7 septembre 2026

Commission Formation et Vie Universitaire**Jeudi 21 mai 2026****Conseil restreint 14h – 14h30**

Examens des primes de responsabilités pédagogiques collège A et B

CFVU Plénière – 14h30**1. Informations générales**

En premier point de l'ordre du jour, Marie Guirriec responsable du service d'ingénierie des projets transversaux (SCRIPT) au sein de la direction de la recherche et de la valorisation, a présenté ce service créé en 2023, dont les missions principales sont :

- L'accompagnement au montage et dépôt de projets transversaux et structurants auprès de financeurs publics (appels à projets européens, nationaux, régionaux) et l'analyse des aspects juridiques, financiers, administratifs et organisationnels avant tout dépôt ;
- La gestion administrative et financière des projets lauréats d'envergure, avec suivi des budgets, engagements de dépenses et élaboration de rapports pour les financeurs ;
- La mise en place du dispositif technique via le logiciel Oscar pour les financements le nécessitant.

Après le montage d'un dossier, en étroit lien évidemment avec son porteur, le dossier est soumis au comité de pilotage des projets d'établissement, qui se réunit autant de fois que nécessaire dans l'année. Ce comité émet un avis sur le dépôt du projet auprès du financeur. Cette procédure est faite pour sécuriser tous les engagements que l'université pourrait prendre avant dépôt et avant d'être lauréat afin de s'assurer que l'établissement valide bien le contenu.

Plusieurs projets sont actuellement gérés comme pour un montant total d'apports de 21 M€ comme Loire Val Health, Teepee, Neolaïa, qui mobilisent des financements de la commission européenne et de l'agence nationale de la recherche (ANR) entre autres.

En réponse à l'appel à projet France 2030 régionalisé, plusieurs projets vont être accompagnés dans le domaine de la formation notamment Quant4CVL d'un montant de 200 000 euros pour l'UFR Sciences et Techniques (plateforme quantique, ingénierie pédagogique), le projet HAPPIIS : AMI CMA Hydrogène, pour un montant de 200 000 euros, porté par l'Université d'Orléans et un accompagnement de Polytech pour des formations en électronique et efficacité énergétique (appel à manifestation d'intérêt non réouvert depuis un an). Il est également prévu un accompagnement du centre universitaire d'enseignement du français pour les étudiants étrangers (CUEFEE) pour l'accueil d'étudiants réfugiés piloté par l'Université d'Orléans et de Pépite Centre Val de Loire.

Plus de 30 contrats de travail sont financés dans ce cadre et plus d'une vingtaine de projets ont été accompagnés ces deux dernières années.

Pour tout contact, une adresse électronique dédiée est disponible : projets-etablissement@univ-tours.fr.



A la suite de la parution du décret Choose France le 19 mai dernier, un point est fait sur l'application des droits différenciés par Germain Rousseau, directeur des relations internationales.

En premier lieu, il informe les membres qu'un premier texte a été rejeté par le CNESER du 12 mai 2026 et une version finale a finalement été publiée au Journal Officiel le 19 mai 2026.

Les droits différenciés concernent les étudiants extracommunautaires nouvellement inscrits en diplôme national de licence, master ou cycle d'ingénieur à l'université. Parmi ces derniers, ceux dans le périmètre d'application sont désormais soumis à des droits d'inscription majorés par rapport aux droits communautaires, sous réserve d'exonération (par leur ambassade, l'établissement, etc.). Le montant des droits différenciés est de : 2 902 euros en premier cycle et 3 950 euros en second cycle et concernera pour la rentrée universitaire 2026 les étudiants primo-arrivants en phase d'admission et les étudiants en changement de cycle (passage Licence vers Master, etc.).

L'exonération maximale possible sera de 30% des étudiants concernés par ces frais différenciés à la rentrée 2026, 25% à la rentrée 2027, puis atteindra 20% en 2028.

Pour information, à l'échelle nationale en 2024/2025, 443 000 étudiants internationaux ont été inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur dont 63% à l'université, 15% en écoles de commerce, et 8% en écoles d'ingénieurs soit un total de 14% des inscrits et 38% de doctorants.

A l'université de Tours, 75% des étudiants internationaux viennent d'Afrique et du Proche-Orient avec une majorité d'étudiants de nationalités algérienne, marocaine, sénégalaise, ivoirienne ou congolaise.

L'analyse présentée par Germain Rousseau montre que sur les 3 240 étudiants internationaux inscrits à l'université de Tours en 2025/2026, 544 sont des étudiants communautaires (UE/EEE) et 2 696 étudiants extra-communautaires dont 918 primo-arrivants. L'application des droits différenciés (décret 2019) a concerné 2 393 étudiants extra-communautaires dont 1 446 étudiants exonérés partiellement par décision du CA et 947 étudiants non assujettis (dont boursiers).

Plusieurs zones d'ombre sont identifiées dans le décret : question des étudiants communautaires, divergence d'interprétation entre universités quant à la notion d'antériorité au décret non stabilisée...

Il est donc décidé d'attendre les éléments consolidés avant toute communication aux étudiants. La situation des étudiants en cours de cycle, sans changement de formation, est considéré comme stabilisée.

En parallèle, le conseil d'administration de l'université de Tours a approuvé à l'unanimité le 21 avril 2026 une motion relative à la stratégie « Choose France for Higher Education ».

Il est également fait un point sur les accréditations des formations de santé

Le 3^e cycle docteurs en chirurgie dentaire a reçu un avis favorable du Cneser le 05 mai 2026.

Le dossier de diplôme d'État de maïeuticien sera quant à lui étudié lors de la séance du mois de juin 2026.

Le 3^{ème} cycle court des études de pharmacie a été déposé dans l'urgence et passera au Cneser du 07 juillet.

Il n'y a pas de passage acté pour les formations en soins infirmiers et la capacité d'orthophoniste.

Stéphanie Carrez présente les travaux des deux groupes de travail qui se sont réunis pour la préparation du COMP (Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance)

- Groupe de travail Formation : les travaux sur les indicateurs ont été menés, la rédaction est en cours de finalisation et le résultat sera soumis à la CFVU.

- Groupe de travail Vie Étudiante : un groupe restreint s'est réuni, le travail sur les indicateurs sera à poursuivre. Une prochaine réunion est prévue avant la pause estivale.

Il n'y a pas de retour du rectorat à ce stade concernant l'organisation de la phase de diagnostic territorial.



Concernant les FacLabs, Lucie Barbier-Fazilleau, directrice de la formation, présente le second appel à projets en cours depuis le 09 avril et jusqu'au 5 juin 2026 pour le 1er semestre de l'année prochaine. Les modalités sont les suivantes : dépôt de projet par l'enseignant via le formulaire en ligne (<https://newteach.univ-tours.fr/demande-de-projet-numerique/>) et obligation d'encadrement par un enseignant.

La commission de sélection est composée des correspondants pédagogiques, de Melpomeni Papadopoulou (vice-présidente chargée de l'innovation) et d'un représentant du Centre d'Accompagnement à la Pédagogie pour les Enseignants (CAPE) pour le volet ingénierie pédagogique.

Elle rappelle que les FacLabs ont pour objectif l'accompagnement de projets pédagogiques par des ingénieurs multimédia (captation, prise de son, création web, montage vidéo, etc.). Ils se situent sur 3 sites (Tonnellé, Portalis, Grandmont) et sont ouverts à tous les enseignants et étudiants de l'université.

Elle informe également qu'une note de cadrage sur les utilisations possibles du Faclab est en cours d'élaboration et que ces espaces restent prioritairement à disposition des enseignants et des étudiants dans le cadre des projets accompagnés, avec possibilité d'accès à d'autres moments ou pour l'année selon le type de projet.

Il est rappelé que lors de la prochaine CFVU qui se tiendra le 18 juin 2026 seront soumises au vote des instances les demandes de modification de modalités de Contrôle de connaissances et de compétences (M3C) et corrections de maquettes.

Lors de cette séance seront examinées les maquettes liées à des réformes, notamment la réforme des métiers de l'enseignement.

Les points à l'ordre du jour sur les informations générales étant achevés, Il convient de passer aux points liés à la pédagogie.

2. Pédagogie

2.1. Escale : nouveau cadrage des directeurs d'études à la rentrée universitaire 2026/2027

Tout d'abord, il est effectué un rappel réglementaire du rôle de directeur ou directrice d'études défini par l'arrêté du 30 juillet 2018 (loi ORE), avec signature d'un contrat pédagogique.

La plateforme Escale a été initialement déployée pour les licences de droit commun (DESS, IAE, lettres et langues, ASH, sciences et techniques) puis a été étendue à l'IUT de Blois à la rentrée pour la gestion des contrats pédagogiques.

Le projet PARM s'est terminé en décembre 2025, entraînant l'extinction des financements. Plus aucun développement nouveau n'est possible sur Escale, seules la maintenance et la correction de bugs sont assurées.

Concernant la rémunération des directeurs d'études pour la rentrée 2026-2027, les reliquats du projet PARM seront utilisés selon les modalités suivantes, avec une réduction du volume par rapport au dispositif précédent :

- 1 heure équivalente TD par tranche de 10 étudiants suivis.
- Information sur l'existence des CPRE et signature des contrats.
- Gestion par le service des études et de la formation (SEF)

Une note de cadrage a été rédigée. Elle sera mise à disposition sur UUNET.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.



2.2. Ecole polytechnique universitaire de Tours (EPU)

2.2.1. Ouverture en apprentissage via le Centre de formation des apprentis Centre Val de Loire (CFACVL) de la cinquième année de toutes les spécialités des diplômes d'ingénieur

Il est porté à la connaissance des membres de la CFVU à titre informatif que la Commission des titres d'ingénieurs (CTI) a donné un avis favorable à la mise en place de contrats d'apprentissage en 3ème année du cycle ingénieur pour les quatre diplômes d'ingénieur de l'École polytechnique universitaire de l'université de Tours (EPU Tours) suivants :

- Diplôme de l'École Polytechnique universitaire de l'Université de Tours, spécialité électronique et génie électrique
- Diplôme de l'École Polytechnique universitaire de l'Université de Tours, spécialité Génie de l'aménagement et de l'environnement
- Diplôme de l'École Polytechnique universitaire de l'Université de Tours, spécialité Informatique
- Diplôme de l'École Polytechnique universitaire de l'Université de Tours, spécialité Mécanique et Génie Mécanique, en formation initiale sous statut étudiant, sur le site de Tours.

2.3. Service de la formation continue et de l'alternance (FOCAL)

2.3.1. Modification du règlement intérieur de la formation continue (*Visadaj 2026-0395*)

Un nouveau règlement intérieur a été élaboré à la suite de difficultés disciplinaires rencontrées en 2025-2026, la version précédente étant jugée trop légère. Le texte s'appuie sur le code de l'éducation et le code du travail et renforce donc la procédure disciplinaire permettant une réaction rapide en cas de situation difficile (indispensable pour les formations courtes). Le mot « stage » est également remplacé par « formation ».

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

2.3.2. Présentation des travaux du conseil consultatif de la formation professionnelle (CCFP)

Créé par l'arrêté du 25 septembre 2023, il est composé de :

- 12 représentants des composantes,
- 2 représentants de la Focal,
- 4 représentants des partenaires extérieurs (dont le CFA Centre Val-de-Loire),
- 2 représentants des syndicats.

Les principaux thèmes abordés lors des réunions concernent les rapports d'activité de la formation continue, état des lieux de l'apprentissage, résultats des audits Qualiopi, actualités réglementaires, projets Digital FCU, Ambition Centre-Val de Loire, Numérisup (PIX est désormais accessible aux stagiaires de formation continue) et bilan de la commission d'aide aux frais d'inscription.

Concernant la politique tarifaire, un document unique de tarification est en cours d'élaboration par un groupe de travail, à la suite de la suppression des tarifs réduits. Une analyse de l'impact sur les effectifs est également à l'étude, avec la possibilité d'élargir les critères de la commission d'aide pour compenser.

Pour finir, Christelle Pragnon, responsable du service Focal informe qu'un audit organisationnel de la formation continue a démarré le 13 avril 2026.



2.3.3. France compétences : enregistrement sur demande au répertoire spécifique (RS) pour deux diplômes d'université :

2.3.3.1. DIU "Prise en charge des addictions" qui, dans le RS, s'appellera "Prévenir et prendre en charge les addictologies (DU)" par 18 universités pour 3 ans

2.3.3.2. DIU "Soins continus" qui, dans le RS, s'appellera "Soigner et accompagner un patient en situation palliative (DU/DIU)" par 11 universités pour 3 ans

Ces deux DIU ont été inscrits au Répertoire Spécifique (RS), permettant désormais la mobilisation du Compte Personnel de Formation (CPF).

Cette inscription est le fruit d'un partenariat entre UNIVPRO et la branche professionnelle sanitaire, sociale et médico-sociale. La durée de validité de chaque inscription est de 3 ans ; le renouvellement nécessitera la fourniture de données complémentaires.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

3. Vie étudiante

3.1. Tableau des délibérations et compte rendu de la commission appel à projets de la commission de vie étudiante et de campus (CVEC) du 09 avril 2027

Lors de cette commission, 15 dossiers ont été étudiés et ont reçu un avis favorable, pour un montant de 142 794,67 euros.

3.1. Compte rendu du conseil culturel du 9 avril 2026

Sur le plan budgétaire, la subvention de la DRAC a été maintenue. L'hypothèse initialement envisagée d'une baisse de 10 % est désormais écartée, et le budget a d'ores et déjà été ajusté en conséquence. Cette stabilité financière permettra de soutenir sereinement la programmation culturelle à venir, jugée particulièrement alléchante. L'année sera notamment marquée par la célébration des 25 ans des résidences d'artistes à l'université de Tours. Cet anniversaire donnera lieu à deux événements majeurs : une exposition rétrospective dédiée à l'artiste Rudi Ayoun, accueilli au troisième étage du Château de Tours, ainsi qu'une seconde exposition organisée au Musée des Beaux-Arts. Enfin, afin de valoriser ces initiatives, il est proposé d'inviter la programmatrice culturelle à intervenir lors d'une prochaine séance de la CFVU. La date de cette intervention est envisagée pour le mois de juin, sous réserve de confirmation après discussion.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

4. Conventions

4.1. UFR Sciences et techniques

4.1.1. Convention de partenariat entre les universités de Tours (UT) et d'Orléans (UO) relative à l'organisation de la formation et à l'encadrement de l'intervention des enseignants chercheurs rattachés au Laboratoire de l'Institut Denis Poisson pour les formations suivantes : master de mathématiques (UT), master mathématiques Appliquées et Statistiques (UO) et la préparation à l'agrégation externe de Mathématiques à Tours (*sous réserve visadaj 2026-0367*)

En l'absence de visa daj, ce point a été retiré de l'ordre du jour.



4.1.2. Convention d'unité de formation par apprentissage (UFA) entre l'université de Tours et l'association de formation pour les industries chimiques, para chimiques et pharmaceutiques (AFI 24) concernant le master sciences et génie des matériaux parcours sciences des matériaux (*visadaj 2026-0496*)

Cette convention encadre l'organisation de la formation en apprentissage de ce master. Elle définit les responsabilités pédagogiques, administratives et financières des deux parties, ainsi que les modalités de fonctionnement de l'Unité de Formation par Apprentissage.

Les principaux objectifs de la convention sont :

- organiser la formation des apprentis en Master 1 et Master 2 ;
- répartir les responsabilités entre le CFA et l'Université ;
- préciser les modalités pédagogiques, le suivi des apprentis et les relations avec les entreprises ;
- fixer les moyens financiers et les modalités de gestion de la formation.

La convention concerne les promotions 2026-2029 du Master, avec une capacité maximale de 15 apprentis par année de formation.

Elle est conclue « pour la durée d'accréditation de la formation », soit jusqu'au 30 avril 2029.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée